ADER
Nordmann & Dominique

CHEFS-D'ŒUVRE DE LEONETTO CAPPIELLO

Jeudi 10 octobre 2024

WILLIAM PITTERS
PORTO ROUGE
GOOD
CHOICE
"PITTERS"
PORTO PITTERS

Commissaires-priseurs

Anne-Lise PERNIN
alpernin@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 03

Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél. : 0 78 91 10 09

ADMINISTRATION

Lucas DANEL
Ordres d'achat
lucas.danel@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 10

Expert

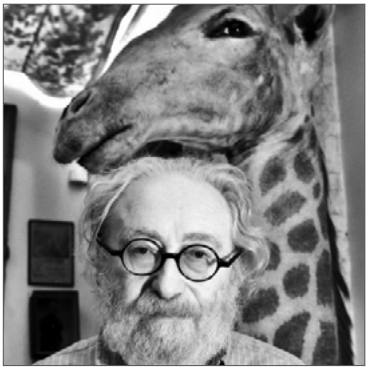

Thierry Nectous ©

Alain WEILL
alainweill@wanadoo.fr

CHEFS-D'ŒUVRE DE LEONETTO CAPPIELLO

ADER
Nordmann & Dominique

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ADER GRANGE BATELIÈRE
17, rue de la Grange Batelière 75009 Paris
Jeudi 10 octobre à 15 h

EXPOSITION PUBLIQUE

ADER
SALLES DES VENTES FAVART ET GRANGE BATELIÈRE
3, rue Favart 75002 Paris
17, rue de la Grange Batelière 75009 Paris

Mardi 8 octobre de 10 h à 18 h
Mercredi 9 octobre de 10 h à 18 h
Jeudi 10 octobre de 10 h à 12 h

Téléphone pendant l'exposition :
01 78 91 10 10

Catalogue visible sur
www.ader-paris.fr

En couverture : Lot 22

Enchérissez en direct sur
www.drouotlive.com
www.interencheres.com

INTERENCHERES LIVE
DROUOT.com Live

Leonetto Cappiello travaillant sur la pierre lithographique. Vers 1906.

Dans cette photographie de l'atelier, on voit la maquette de l'Asti Cinzano, numéro 16 de notre catalogue

Né en 1875 dans la bonne bourgeoisie livournaise, il arrive pour tenter sa chance à Paris en 1898. La caricature de son compatriote Puccini, rencontré par hasard sur les boulevards et parue dans *le Rire* du 2 juillet 1898 le rend instantanément célèbre : tous les magazines – et ils sont nombreux – qui font appel à des caricaturistes se l'arrachent – il devient l'alter-ego de Sem. C'est l'un d'entre-eux, le *Frou Frou*, qui lui commande en 1900 sa première affiche. Sur fond jaune (déjà) elle connaît un énorme succès. Il mène alors, dans la première décennie du siècle, une double carrière de caricaturiste et d'affichiste, utilisant d'ailleurs de nombreux comédiens (ce qui se faisait beaucoup à l'époque) pour illustrer ses affiches commerciales qui sont pour la plupart, des dessins de presse agrandis. Mais en 1903, il crée une petite révolution dans le domaine de la publicité avec son affiche pour le chocolat Klaus : la cavalière vêtue de vert montant un cheval rouge. « Nul ne peut nier que si tout le monde blâmait son incohérence, ce même tout le monde n'en avait pas moins appris le nom de la marque qu'elle indiquait » dit son éditeur Vercasson dans une interview de 1939[1].

Il faut dire qu'en ce début de XXe siècle, l'affiche française se porte mal : Lautrec est mort, Mucha a quitté la France, Chéret a pris sa retraite… Il en va de même des seconds couteaux. C'est Cappiello qui incarne le renouveau, en rendant obsolète un réalisme qui ne sert à rien pour faire connaître un produit au grand public. Il invente donc, tous azimuts et au gré de sa fantaisie des personnages qui incarnent la marque de l'annonceur : ce sera, par exemple, le Pierrot cracheur de feu de la ouate Thermogène, le zèbre de Cinzano, le turc du café Martin, et tant d'autres…

Pour ce faire, il se dote d'une riche « boîte à outils » où l'on trouve, pèle mêle, une arche de Noé, *la Commedia del Arte*, des personnages historiques et des costumes folkloriques du monde entier… Il en joue avec une absolue liberté, avec des trucs qu'il affectionne comme le changement d'échelle, les équilibres instables et les accumulations improbables. Ces affiches sont « crépitantes de trouvailles » comme l'écrit joliment René Julian[2]. Il reste aussi fidèle aux fonds unis, le plus souvent sombres – mais pas forcément – pour faire ressortir ses personnages. C'est le principe de la tache. Vient enfin « l'arabesque » dont on a toujours parlé sans vraiment la définir, bien qu'il l'ait clairement fait : « c'est par un petit dessin de 4 ou 5 cm que je trouve les compositions les plus grandes. Je cherche, je refais l'arabesque qui doit renfermer mon sujet et une fois bien établie, je ne change plus » (interview, 1939).

On peut diviser sa carrière d'affichiste en trois périodes :
D'abord, dans la première décennie du XXe siècle, ce sont des caricatures agrandies – couleurs plates, animées d'acteurs qu'il utilise pour faire la promotion de marques[3], mais aussi d'un personnage féminin enjoué, voire coquin. Les couleurs sont en aplats, tout comme les fonds judicieusement choisis pour faire ressortir le personnage. Vient ensuite sa période endiablée (et c'est vrai qu'il aura le culot d'utiliser souvent des diables !) où il laisse libre cours à son imagination tout en restant fidèle aux règles qu'il s'est données. Tous les jeunes affichistes, Carlu et Cassandre en tête ont avoué, à leurs débuts, avoir « fait du Cappiello »[4]. D'autres seront d'éternels suiveurs : on peut signaler Le Monnier ou Stahl – il y en eu beaucoup. Il leur manque toujours la grâce et l'élégance que Jean Cocteau a bien définie : « Cappiello ressemble à quelques peintres japonais, individualisant une fleur jusqu'à la faire reconnaitre entre toutes : son rythme reste inimitable »[5].

Enfin, dans les années trente, alors que triomphe l'Art Déco et qu'on pouvait croire qu'il serait démodé, il rebondit – s'avérant indémodable. Épurant, synthétisant, refusant l'usage de l'aérographe, il fait une série d'affiches magistrales, dont l'emblématique bouillon Kub. Il dame ainsi le pion à ses jeunes confrères !

Son biographe Jacques Viénot estime sa production à 3 000 affiches, ce qui paraît déraisonnable. Le chiffre d'environ 1800 recensé par Jean Cappiello semble plus raisonnable – et c'est déjà énorme. Les maquettes originales que nous proposons sont des créations achevées, au format d'environ 120 x 160 cm - c'est-à-dire celui de l'affiche imprimée. Elles sont rarissimes par rapport aux plus petits formats qu'on trouve encore parfois.

Mais on ne peut pas réduire l'œuvre de Cappiello à la publicité : ce diable d'homme trouvait le temps de se consacrer à la décoration murale, pour des projets souvent gigantesques ! Faute de recherches et de publications, cet aspect est hélas aujourd'hui méconnu.

Succédant à Chéret, il est appelé pour décorer les hôtels particuliers de riches commanditaires. Mais, ce qui restera dans la mémoire parisienne ce sont ses fresques, d'abord pour le salon de thé, la salle de lecture et le fumoir des Galeries Lafayette en 1912 mais surtout la gigantesque décoration de la brasserie Dupont-Barbès en 1935 : une évocation à Montmartre de 22 mètres de long sur 3 de haut. Dernier hommage de la profession publicitaire, lors de l'exposition de 1937 : il est chargé de décorer le hall du pavillon de la Publicité. Les chevaux rouges et blancs de la « force motrice » sont un chef-d'œuvre. Nous proposons deux de ces œuvres décoratives, sans doute les seules à être offertes en vente publique depuis des décennies…

Mais le surprenant Cappiello, aurait aussi pu avoir la carrière d'un Jacques- Émile Blanche ! On ne sait comment il trouvait le temps de faire des portraits mondains ! Celui d'Henri de Régnier fut acquis par l'État – il est aujourd'hui au Musée d'Orsay. Il y en eut bien d'autres. En 1928, la galerie des Offices à Florence lui commande un autoportrait. C'est par un autre que nous avons choisi de clore cet hommage à Leonetto Cappiello.

Alain Weill

(1) J-R D'Houet, *La Publicité Moderne*, 1906, p. 10, n° 12.
(2) Préface du catalogue Cappiello au Musée de Lyon en 1961.
(3) Pratique courante à l'époque – voir les albums Lefèvre Utile et ceux du vin Mariani.
(4) Ils lui rendront un hommage unanime dans un numéro de la revue vendre en 1928.
(5) Préface de Vienot.

Bibliographie essentielle

- *Cappiello, 1875-1942 : caricatures, affiches, peintures et projets décoratifs*. Exposition, Paris, Grand Palais, 3 avril - 29 juin 1981 [organisé par le Musée de l'affiche], Éditions de la réunion des Musées Nationaux, Paris, 1981.
- Jacques Viénot, *Cappiello, sa vie, son œuvre*, Éditions de Clermont, Paris, 1946.
- Jack Rennert, *The posters of Leonetto Cappiello*, The Poster art Library, New-York, 2004.
- Catalogue raisonné des affiches de Leonetto Cappiello en ligne géré par les ayants droits de l'artiste : catalogue.cappiello.fr.

Toutes les maquettes de cette vente ont été entoilées dans les règles de l'art et scrupuleusement conservées dans la famille.

1
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Champagne, 1902
Technique mixte. Entoilée.
Signée vers le bas à droite.
(Petits trous, notamment dans la robe. Déchirures sur les bords. Frottements).
145 x 113 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 58, n° 33.

15 000 / 20 000 €

En 1900, Cappiello décide d'entamer une carrière d'affichiste et signe un contrat avec l'éditeur publicitaire Vercasson. Il invente un personnage féminin qui tranche avec la « Chérette » du maître incontesté du genre, Jules Chéret ; celui-ci, en seulement, trois couleurs, utilisant seulement le modelé trône encore sur les murs. Par opposition, le fringant modèle qu'il se choisit est vivement cerné, les couleurs sont vives mais surtout, contrairement à la Chérette, le plus souvent statique, elle est en mouvement - dès le départ, Cappiello marque sa différence. Contrairement à Chéret qui laisse venir à lui les clients, Vercasson doit aller les chercher... En 1902, Cappiello fait deux dessins, joyeusement enlevés : l'un destiné au départ à un « élixir péruvien »[1], dans les tons rouges et verts, est finalement vendu au Champagne Damery ; la nôtre, dont la maquette ne porte pas encore de nom de client, au champagne Delbeck. Tout invite à la fête dans cette image, le bouchon qui saute, la mousse qui coule, la jeune femme qui sourit d'avoir dompté la bouteille, jusqu'à sa ceinture qui virevolte.

[1] Voir la maquette reproduite sous le numéro 159 dans *Posters at the Belle Époque*, Jack Rennert, The Wine Spectator Press, 1990.

CHAMPAGNE

2
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
La Marquisette, 1901
Technique mixte et mise au carreau. Entoilée.
Signée en bas vers la gauche.
(Mise au carreau. Déchirures. Taches, frottements et traits de crayon).
145,5 x 114 cm

Bibliographie :
Rennert, n° 19, p. 50 pour un format 200 x 97 cm ; une affiche à notre format conservée à la BNF et datée 1904. 15 000 / 20 000 €

Nous sommes l'été - la table est en bambou ! - deux jeunes élégantes coquines enchapeautées découvrent avec joie cette liqueur de dessert qui peut laisser supposer que ce ne sera pas leur dernier verre ! Rennert décrit un format allongé (Rennert, p. 50, n° 19) de 96,9 x 200 daté de 1901. Il fut sans doute tiré en même temps que le nôtre, dans le format le plus courant à l'époque : la BNF en conserve un exemplaire daté 1904 ce qui laisse supposer que, face au succès, ce fut un retirage !

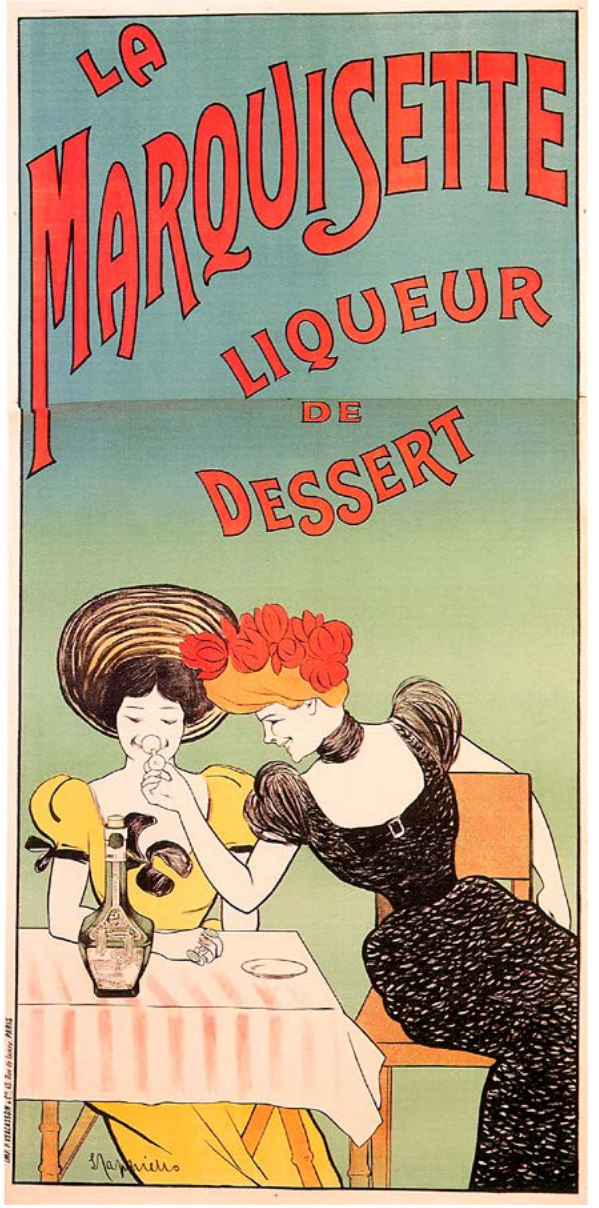

LA
MARQUISETTE
LIQUEUR
DE
DESSERT

3
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Cognac Robin, 1906
Technique mixte. Entoilée.
Non signée.
(Restaurations. Déchirures. Une déchirure restaurée d'environ 30 cm en haut à droite).
117 x 86,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 89, n° 97. 8 000 / 12 000 €

On peut se perdre en conjectures en essayant d'analyser cette image... en anglais (les charentais sont volontiers anglomanes) un *robin* est un rouge-gorge qui hélas ne ressemble pas du tout à ce luxuriant oiseau rouge et jaune... et pourquoi chercher une logique ? Albert Robin fut convaincu que cette image l'aiderait à vendre ses produits et elle fut imprimée (Rennert, p. 89, n° 97). Sur un fond sombre monochrome, Cappiello se livre à son jeu favori avec l'échelle : cette fois c'est l'oiseau qui est surdimensionné.

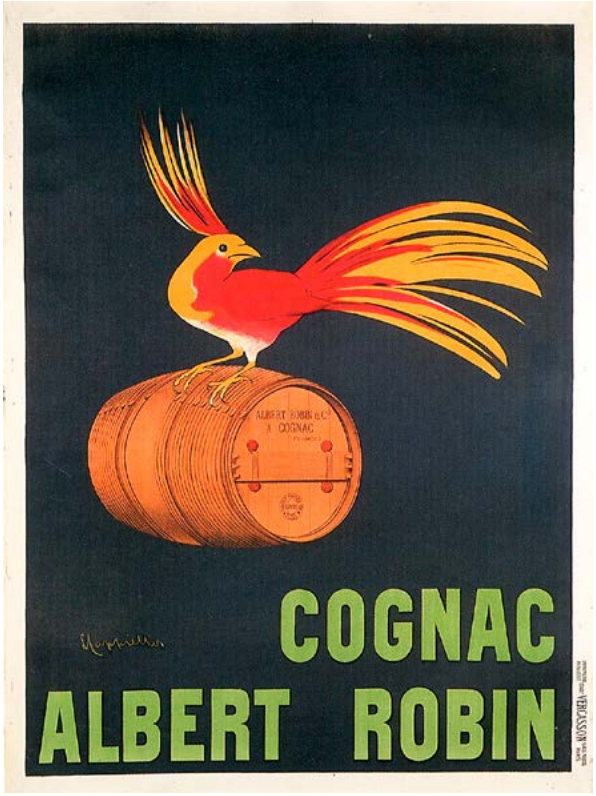

4
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Menthe Pastille, 1906
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Déchirures. Taches, traces de traits de crayon et frottements).
129,5 x 96,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 98, n° 116.

12 000 / 15 000 €

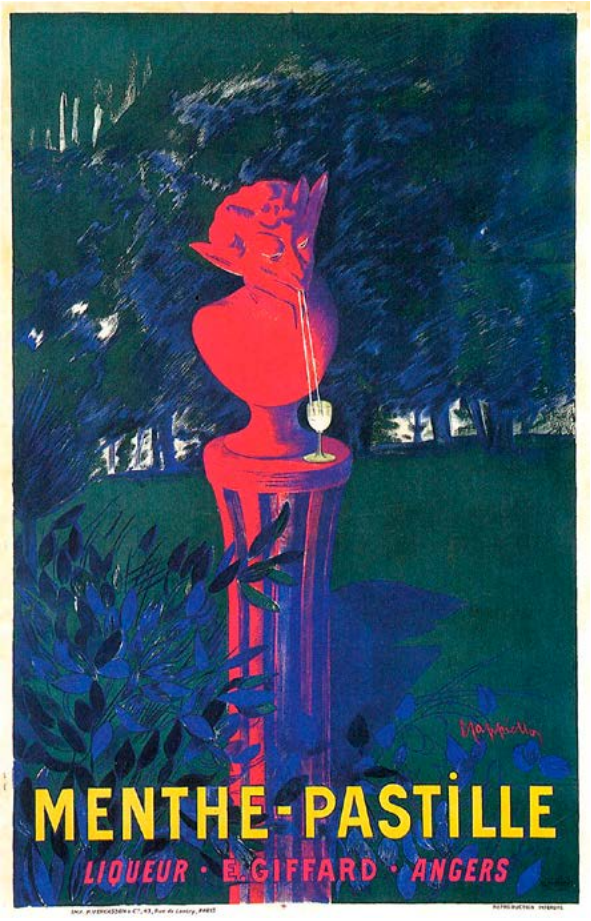

Un trait de génie comme seuls les plus grands artistes publicitaires peuvent en avoir au fil de leur carrière. Pas de système d'arabesque. Arrêt sur image : de la masse sombre des hautes frondaisons se détache la sculpture d'un faune en buste, rougissant de plaisir en sirotant avec deux pailles un verre de liqueur. Une image in vue, épurée, forte, poétique, avec la pointe d'humour qui la rend imparable !

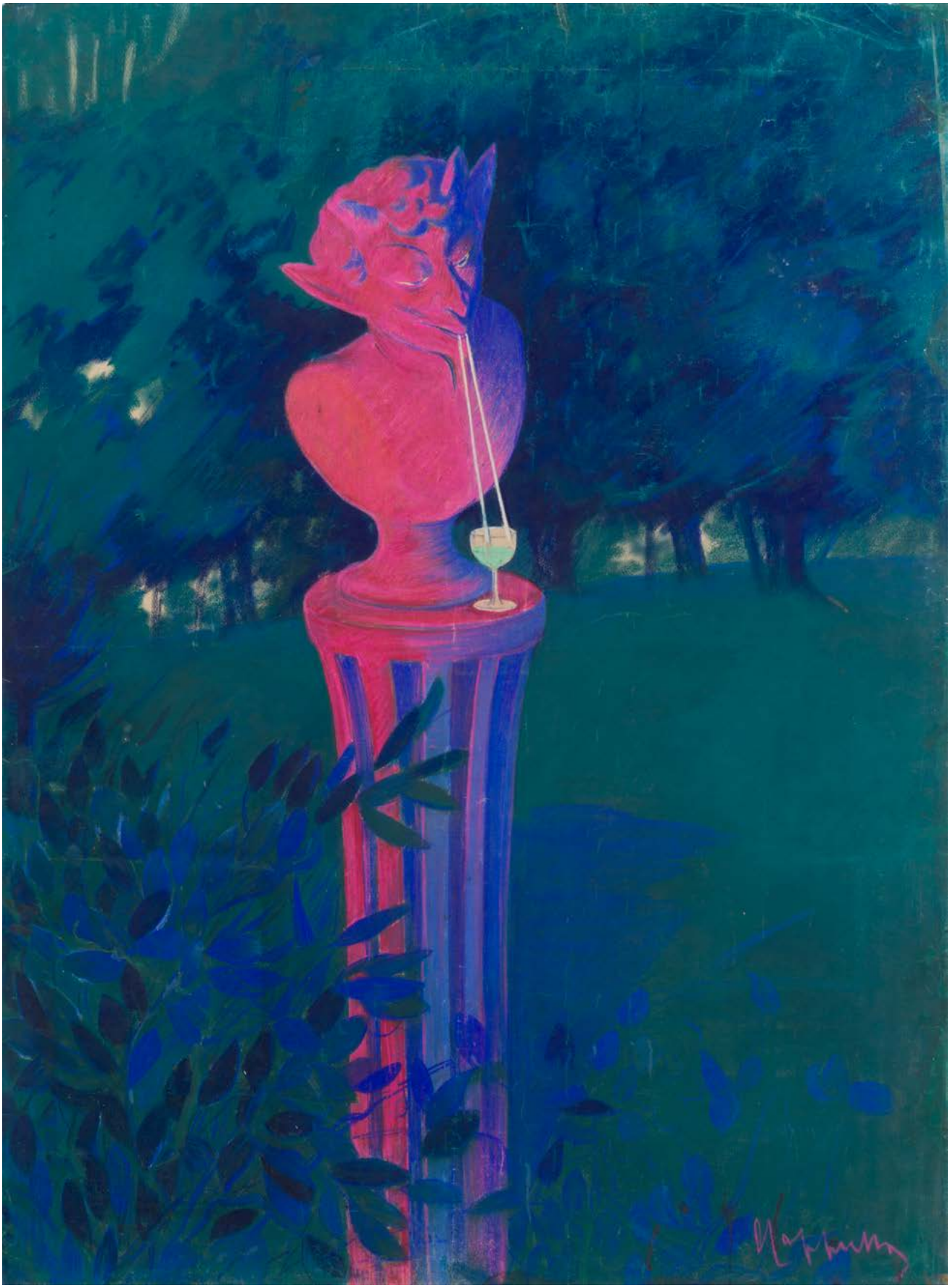

5
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Fête du congrès international des étudiants, 1906
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Bon état. Petite déchirure sur le côté droit. Petits frottements).
125,5 x 89,5 cm

Bibliographie :
- Rennert, p. 107, n° 131.

15 000 / 20 000 €

Dans les pas de Lautrec.

Riche de son port et de son vignoble, Bordeaux héberge une des plus anciennes et prestigieuse universités françaises. Le congrès des étudiants était un évènement d'importance qui justifiait l'édition d'une affiche. En 1900, juste avant sa mort, Lautrec en dessina une qui fut publiée à titre posthume : une femme en robe jaune, le visage masqué d'un loup, y exhibe une poitrine phénoménale - tout un programme. Pour 1907, c'est Cappiello qui fut appelé, de manière plus suggestive nonobstant égrillarde, il représente une jeune beauté, la jupe haut relevée remplie de grappes de raisin qu'elle presse dans le verre d'un étudiant enthousiaste. Sans doute inconsciemment, Cappiello reprend la mise en page du Moulin Rouge qui rendit Lautrec célèbre en 1891 (Wolfang Wittrock, *Toulouse-Lautrec, The Complete Prints*, Sotheby's, London, 1985, pl. 1B ou C). Au premier plan, ce ne sont plus la Goulue et Valentin le désossé mais la jeune femme et l'étudiant. Ce n'est plus le jupon qui fixe le regard mais la robe jaune. Pas de lampions mais des grappes de raisin dans le haut de l'image ; enfin ce n'est pas un groupe de noceurs, mais un cercle d'étudiants ravis qui occupe le deuxième plan. On peut juste remarquer que d'étudiantes, il n'y en a point.

Toulouse Lautrec, Le Moulin Rouge, affiche vendue lors de la vente Ader, Collection Michel Romand, Paris, 24 mai 2022, n° 292.

6
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
A los Mandarines Cafés Y Tés, 1907 ca.
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Bon état. Légers frottements).
144,5 x 95,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 109, n° 134.

8 000 / 12 000 €

En 1921, Cappiello connut un de ses plus grands succès populaires avec l'affiche pour le café Martin où un turc enturbanné flottait dans les vapeurs du café émanant d'une tasse géante... (Rennert, p. 221, n° 344). C'est en fait en 1907 qu'il inventa ce personnage (Rennert, p. 109, n° 134) qui fut vendu à Los Mandarines, un négociant argentin. Une affiche classique, la typographie bien organisée autour du turc qui se détache sur un fond sombre. On peut noter qu'en pleine période coloniale et contrairement à d'autres, Cappiello ne fit jamais de représentations de noirs ou d'arabes à connotation raciste.

7
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
VIG, vers 1909
Technique mixte. Entoilée.
Signée vers le bas à droite.
(Taches. Petits frottements).
145 x 96 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 71, n° 58.

8 000 / 12 000 €

Une des premières de la très longue série d'affiches que réalisa Cappiello pour les producteurs de porto, une boisson très populaire à l'époque. Il joue avec un effet de surprise : une très musculeuse et très rousse personne, jusque dans sa vêture, boit à même un tonneau qu'elle tient à bout de bras. Qu'importe le réalisme ! Cette image arrête l'œil et c'est le but.

8
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Elsen, 1909
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Petits manques. Déchirures. Taches).
143,5 x 95,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 112, n° 141.

8 000 / 12 000 €

On retrouve dans cette affiche tous les éléments avec lesquels Cappiello aime jouer pour ses nombreuses affiches de boissons alcoolisées : le tonneau - ici de la taille d'un foudre, une accorte jeune femme - elle est ici juchée sur une échelle, et y déverse des cerises ; le raccourci publicitaire enfin qui, faisant fi de toute réalité nous donne à voir les bouteilles qui viennent se remplir. L'important est que l'affiche fonctionne, ce qui est le cas ! Comme chacun sait, le kirsch est un distillat produit par un alambic. Il est amusant de constater que, sans doute pressé par le temps et à court d'imagination, Cappiello se resservit de la même image pour un vendeur de produit pour traiter la vigne... À bien sûr quelques détails près : ce ne sont plus des cerises mais des grappes de raisins.

Produits Otto (Rennert, p. 162, n° 238).

ELSEN

9
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Bière de La Fauvette, vers 1910
Technique mixte. Entoilée.
Signée vers le bas à droite.
(Petites déchirures. Taches et frottements).
145 x 96 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 60, n° 36.

8 000 / 12 000 €

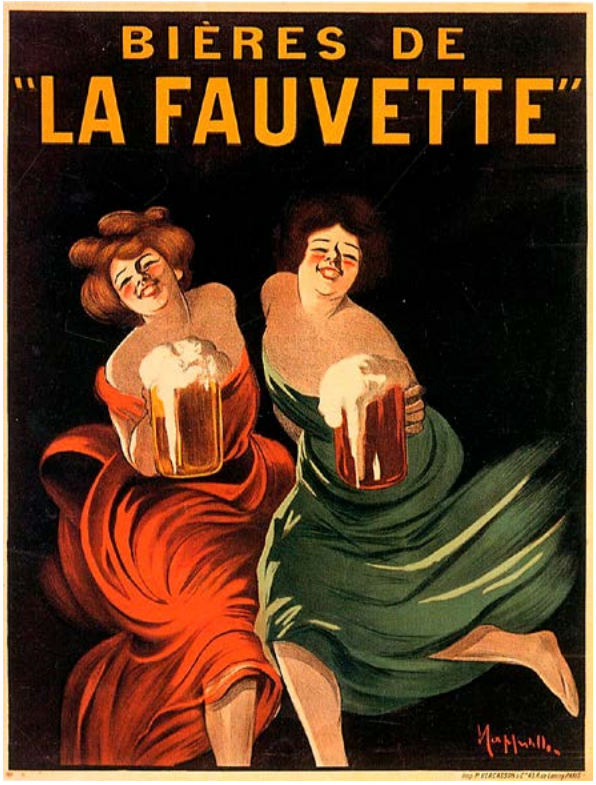

C'est sans doute simplement le joli nom de cette bière « La Fauvette » qui donna à Cappiello l'idée de les incarner dans deux charmantes buveuses qui, vu la taille de leurs chopes, ont visiblement grand soif.

10
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Pneumatiques Torrilhon, 1906
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Bon état).
144 x 95,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 93, n° 104.

12 000 / 15 000 €

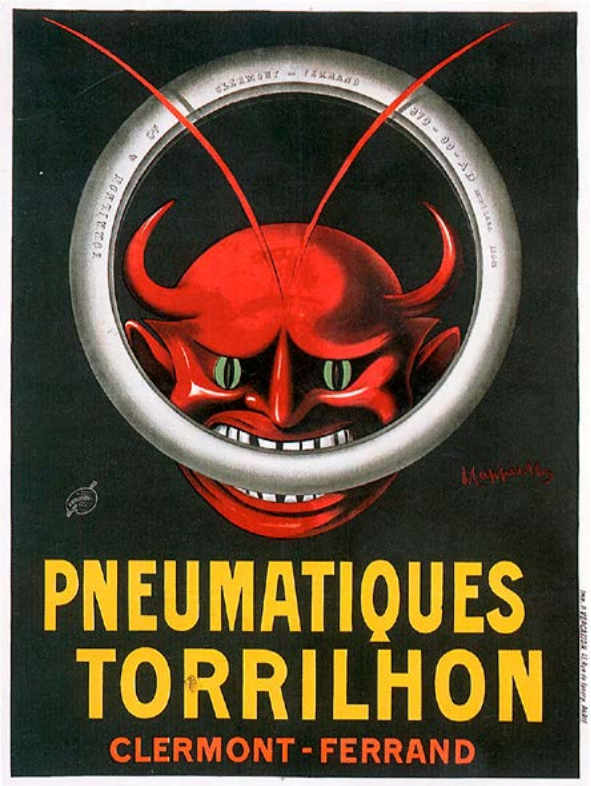

On ne sait pourquoi, mais c'est à Clermont-Ferrand qu'à la fin du XIXe siècle se concentra l'industrie du caoutchouc (Michelin, Bergougnan et Torrilhon)[1]. Si Michelin, avec la géniale invention de Bibendum finit par triompher, la bataille fut rude... Torrilhon fit appel à Cappiello : pour ses chaussures en caoutchouc, où il utilise une grenouille et la même année pour ses pneumatiques où il utilise un diable - personnage récurrent de son univers publicitaire, apparu en 1905 pour l'Anis infernal et qui triomphera, vert cette fois, pour le Quina Maurin. Une image d'une force à laquelle le passant ne peut échapper et un message simple : même le diable ne peut attaquer le pneu Torrilhon.

[1] Voir Alain Weill, *L'Auvergne en affiches*, Ed. Page centrale, 2016, p. 26 et suivantes.

11
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Vigor, Pneu Dunlop Tigre, 1919
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à gauche. Annotée.
(Restaurations de deux déchirures. Taches et frottements).
158 x 120 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 288, n° 466.

12 000 / 15 000 €

Sur des routes à l'époque empierrées, le cauchemar des cyclistes mais surtout des premiers automobilistes était la crevaison. Les fabricants de pneumatiques mirent tous en avant la résistance de leurs produits. Après avoir utilisé un diable rouge pour Torrilhon (voir n° 10), Cappiello fouillant dans sa « ménagerie décorative » comme l'a joliment écrit Jacques Vienot, choisit un tigre pour le pneu Vigor de Dunlop. La mise en page est identique et l'effet garanti.

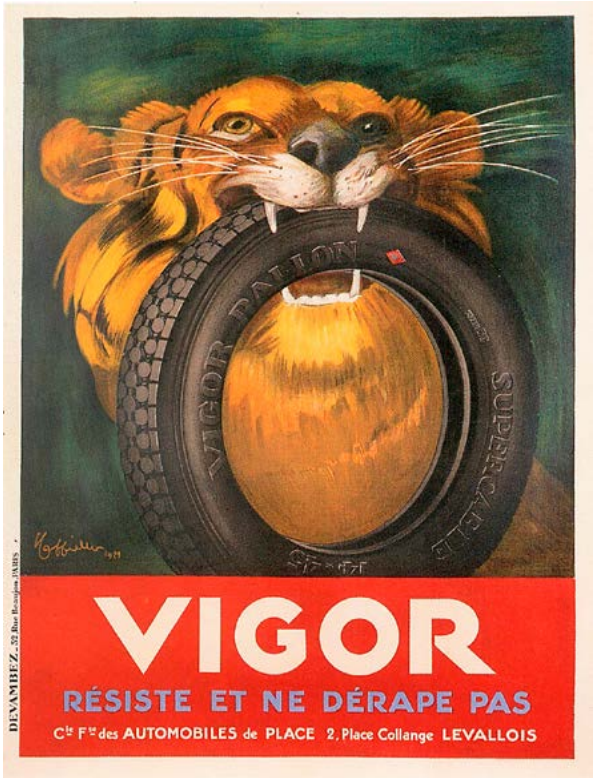

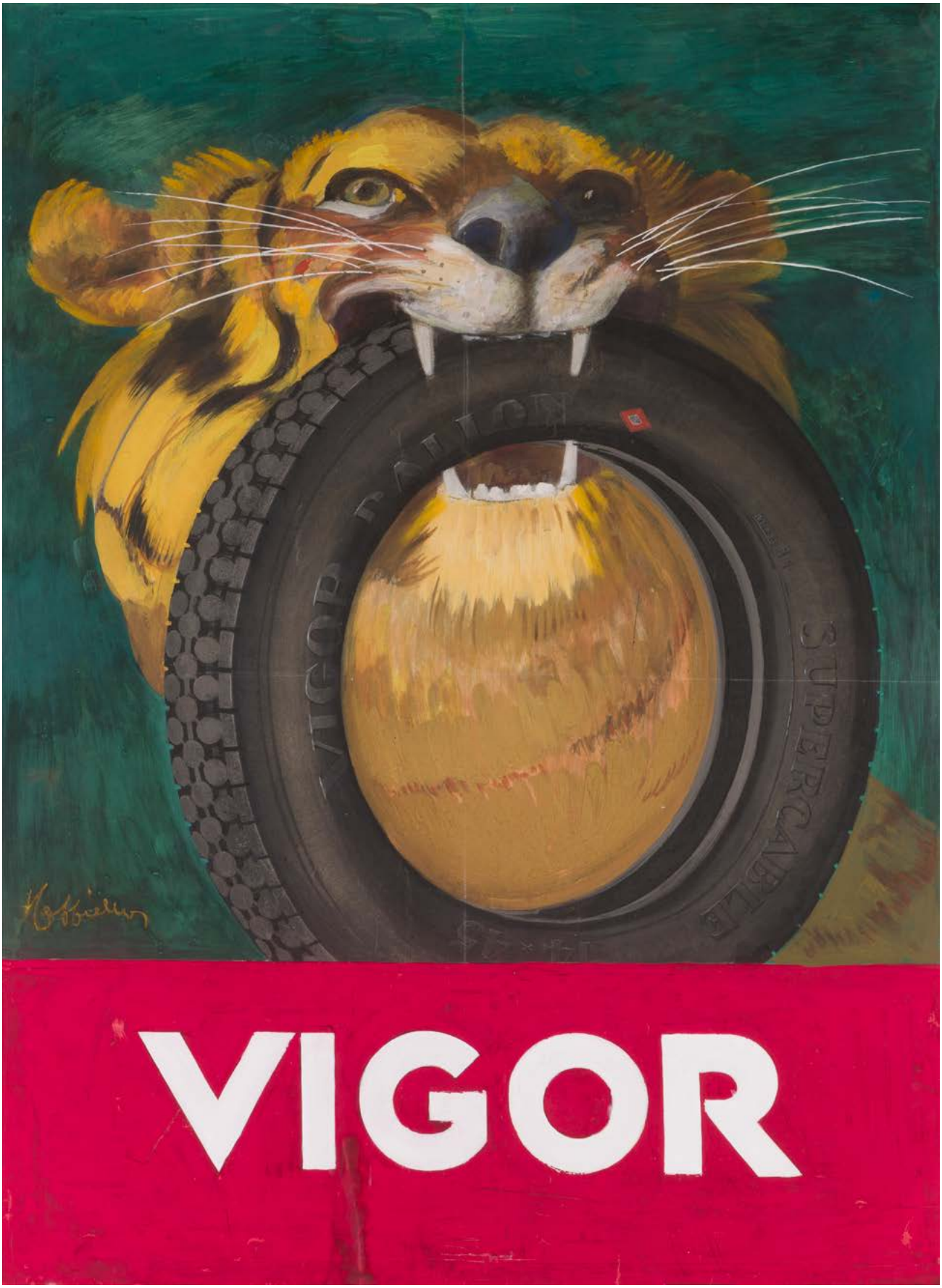
VIGOR
SUPERCAVALLE
VIGOR

12
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Papillon Noir, 1920
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite. Annotée dans la marge à droite.
(Restauration au niveau de la boite de cirage. Manques. Déchirures).
159,5 x 120 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 219, n° 340.

8 000 / 12 000 €

Pour cette marque de cirage, Cappiello invente un personnage mi diable-mi papillon, la brosse d'une main, le cirage de l'autre ! Mais ce qui arrête le regard, c'est bien sûr, la chaussure géante dans laquelle il se tient - une affiche imparable.

13
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Barolo Mirafiore, 1921
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à gauche.
(Restaurations. Déchirures et taches).
139,5 x 99,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 219, n° 341. Voir aussi n° 339, 446, 447.

6 000 / 8 000 €

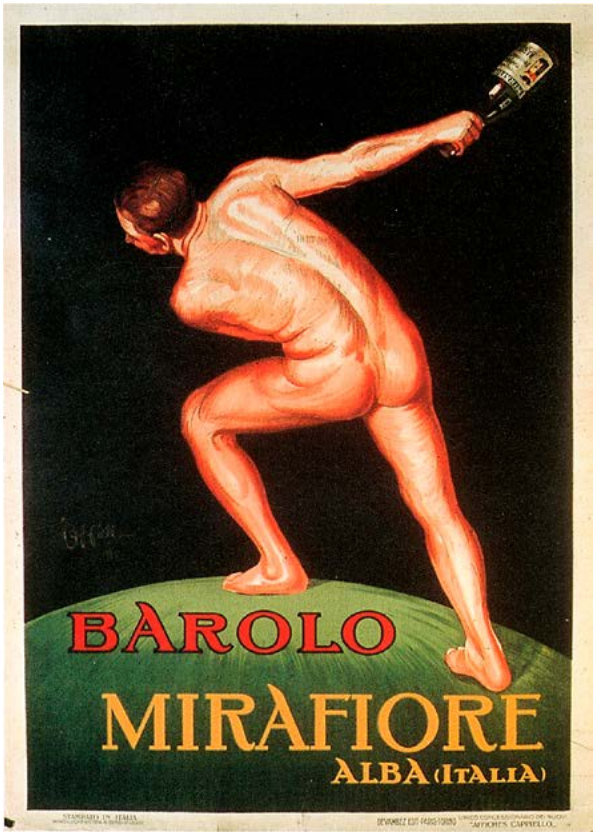

Si la statuaire de la Rome antique fut souvent utilisée dans l'affiche italienne (notamment Leopoldo Metlicovitz), ce n'est pas dans l'esprit d'un Cappiello qui préfère inventer ses personnages. Mirafiore était un groupe de négociants de vins italiens qui en proposait toute une gamme dont des rouges, le barolo étant le plus puissant... D'où l'idée d'utiliser un athlète musculeux qui devait parler au public transalpin. Cette affiche est donc une exception, pour un client italien bien sûr, se détachant comme souvent sur un fond sombre un jeune athlète traité de manière réaliste, sans exagération sculpturale, bouteille à la main, esquisse ce qui semble être une évocation du discobole...

14
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Pâtes la Lune, 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à gauche.
(Frottements et petits manques).
199 x 128 cm

8 000 / 12 000 €

Du grand Cappiello ! Une affiche qui ne peut que capter le regard du passant : il y a d'abord le clown comediadelartesque, assis en équilibre instable sur un paquet de pâtes. Ensuite alors qu'il se goinfre sur fond de nuées étoilées, il observe des lunes concupiscentes qui l'entourent avec envie. L'ensemble a tout pour faire une grande affiche - qui ne semble pas avoir été éditée.

15
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Rhum Madinina, vers 1920
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Manques. Déchirures sur les bords. Taches et frottements.
144 x 95,5 cm 12 000 / 15 000 €

Depuis toujours, Cappiello adora les Pierrots, personnages centraux de la *Commedia dell'arte*. Dès 1905, il dessina une affiche pour le clown Severin interprétant « Chand d'habits » aux Folies Bergères (Rennert, p. 87, n° 93). Il s'en donne ici à cœur joie, représentant ce Pierrot replet et visiblement porté sur la bouteille - il en a quatre dans son ample costume, plus celles qu'il boit au goulot. Peut-être *too much* pour l'annonceur car il ne semble pas que cette maquette jubilatoire ait été éditée ! Aujourd'hui, cela aurait de toute façon été impensable.

16
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Asti Cinzano, 1919
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à gauche. Numérotée *5087* en haut à droite. Étiquette de transport au dos.
(Déchirures dont une de 7 cm en bas. Plis en haut à gauche. Trous en bas à gauche. Frottements).
187 x 116,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 198, n° 300.

15 000 / 20 000 €

Sans doute l'image la plus époustouflante de cette vente, d'une liberté de conception comme d'exécution impressionnante. Ce n'est pas totalement le fruit du hasard... Cappiello travailla pour un grand nombre de marques italiennes de vins, apéritifs et liqueurs. Ses affiches sont de qualité inégale comme les rapports qu'il devait avoir avec ses clients : ceux qui voulaient du Cappiello, sans prendre le moindre risque créatif et ceux qui au contraire l'encourageaient. Cinzano fut de ceux là, comme Campari[1]. En 1910, il crée pour la marque le zèbre qui sera utilisé des décennies. Jacques Vienot note « Cinzano n'est pas seulement une date dans la carrière de Cappiello, c'est une date dans l'histoire de l'art de l'affiche » (p. 61). On sent la liberté, la jouissance de l'artiste de composer ce qui, au delà, de l'arabesque, tient de la fresque décorative : les deux grappes de raisin dans laquelle la jeune femme, en équilibre instable, vient s'appuyer. Ses incroyables voiles jaunes et ses improbables entrelacs qui confortent le mouvement. C'est tout simplement un chef-d'œuvre ! Pierre Guégen choisit de reproduire cette maquette dans l'article qu'il consacra à Cappiello dans la revue *Arts et Métiers graphiques*, numéro du 15 janvier 1934, p. 10, n° 39.

[1] Voir le clown enveloppé d'un zeste d'orange pour le Bitter Campari (Rennert, p. 214, n° 330). La marque fit par ailleurs travailler les meilleurs artistes italiens, dont les futuristes. (Rennert, p. 214-215, n° 330-333).

17
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Anis Azed, 1921
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée vers le bas à gauche.
159 x 119 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 224, n° 349.

6 000 / 8 000 €

Cappiello, ce qui est rare, choisit un cadre sombre sur lequel s'inscrit l'image sur fond blanc. Une savante composition où le lion géant s'élance vers la gauche tout en fixant la bouteille d'anis que brandit la femme à la robe rouge bouffante inclinée vers la droite, et un petit truc en plus pour accrocher l'œil : le pied gauche qui sort de l'image !

5163

18
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Fleurissez vos fenêtres, 1921
Technique mixte. Entoilée.
(Des craquelures au niveau du visage. Des déchirures consolidées).
Datée en bas à gauche.
154,5 x 111,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 217, n° 337.

15 000 / 20 000 €

Cette commande pour un fleuriste ne pouvait que ravir Cappiello : il compose une de ses meilleures affiches décoratives, immergeant littéralement une jeune fille en extase au milieu d'une cascade de fleurs multicolores. Un petit bijou.

Mapello

19
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
La Merveilleuse, 1923
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Petites déchirures sur les bords. Petites taches et frottements).
139 x 100 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 246, n° 390.

8 000 / 12 000 €

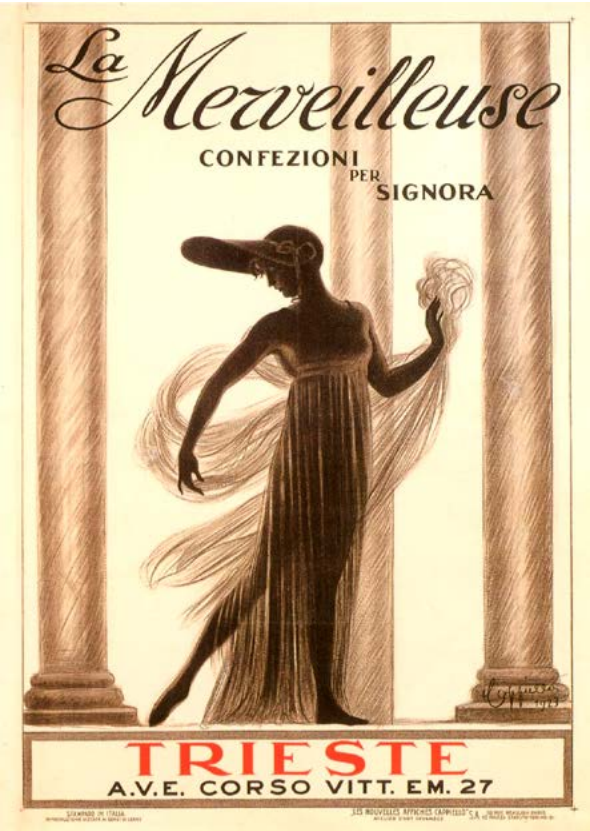

Une affiche parfaitement atypique pour une commande de circonstance : une marque de mode italienne baptisée « La Merveilleuse ». En 1794, après la mort de Robespierre qui marque la fin de la Terreur sous le Directoire, les nantis se jettent avec frénésie dans les plaisirs... La jeunesse dorée se baptiste « incroyable et merveilleuse ». Celle-ci s'habille à l'inspiration de l'antiquité païenne de voiles légers assortis de chapeaux surdimensionnés. Ce que dessine Cappiello dans la grisaille monochrome d'une évocation du Palais Royal, l'endroit où il fallait être... Une merveilleuse jeunesse vue à contre-jour.

La Merveilleuse
CONFEZIONI
PER SIGNORA

20
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Salute ! (La), 1922
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
139 x 99,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 235, n° 369 et 370.

8 000 / 12 000 €

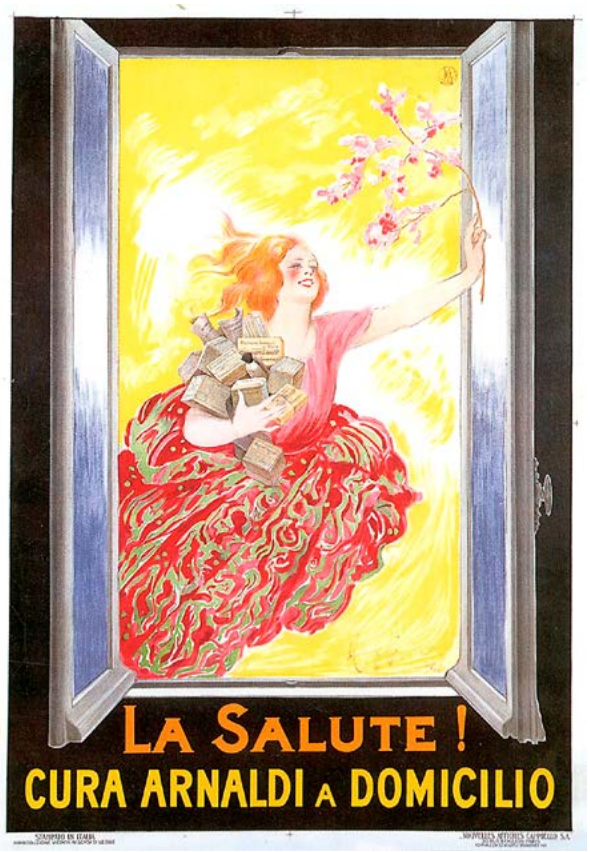

En 1922, Cappiello réalise deux affiches pour une cure de jouvence de la société Arnaldi. La nôtre fait la promotion des produits à domicile - d'où la fenêtre grand ouverte et, sur un fond jaune éclatant, une jeune femme radieuse présente une quantité assez impressionnante de produits Arnaldi. Mission accomplie !

LA SALUTE !
CURA ARNALDI A DOMICILIO

21
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Ricqlès, 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Restaurations. Manques. Déchirures en haut à gauche).
199,5 x 128,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 252, n° 400.

8 000 / 12 000 €

La réclame - c'est ainsi qu'on l'appelait à l'époque - avait très tôt compris que la réalité n'était pas le moteur pour faire rêver le public, susciter l'acte d'achat... Contrairement à l'école allemande, à la suite de Lucian Bernhard, qui avec le « Sachplakat » (l'affiche objet) se contentait de présenter l'objet en majesté, elle se donnait toute liberté pour simplement attirer l'œil du passant - et donc, potentiellement vendre ! Prenons pour exemple cette affiche pour la Menthe Ricqlès : la menthe est verte, comme son alcool qui peut concédons le, être blanc. Des couleurs qui ne se prêtent pas à l'affiche. Alors pourquoi pas plutôt le rouge qui pète ! Avec, comme souvent, une jeune femme qui brandit une bouteille, comme souvent, surdimensionnée - et le tour est joué !

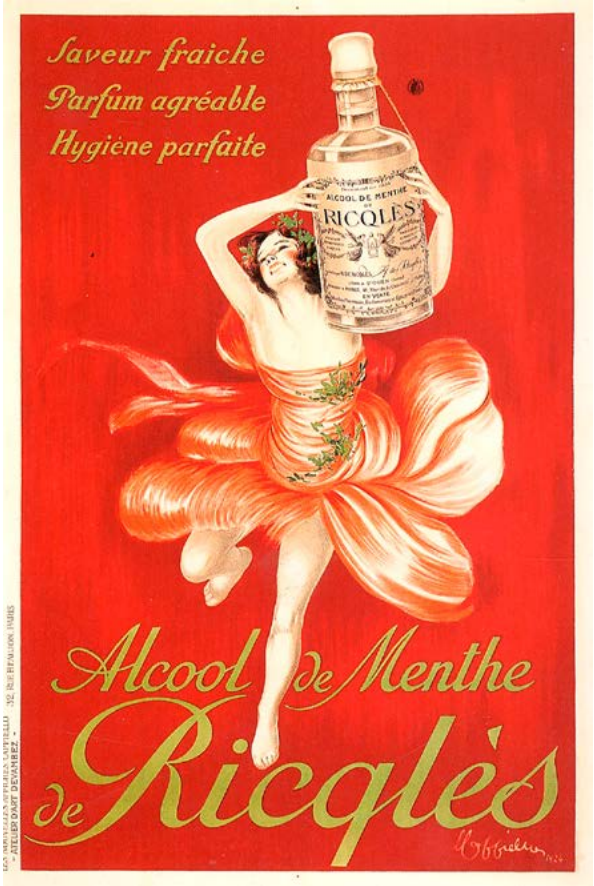

ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
EN VENTE

22
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Contratto, 1921
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche.
(Déchirures au centre. Trous de punaise. Petites déchirures, taches et frottements).
160 x 119 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 233, n° 366.

15 000 / 20 000 €

Une des plus flamboyantes créations de Cappiello des années 1920 - équilibre parfait entre la jeune femme qui la porte et la coupe démesurément agrandie d'où s'échappe une mousse lumineuse qui immédiatement accroche l'œil - un pur chef-d'œuvre !

23
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Grande Fête de Bienfaisance, 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche.
(Déchirures sur les bords. Taches d'eau).
159,5 x 119 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 254, n° 404.

8 000 / 12 000 €

Pour ce type de commande officielle pour un évènement sur lequel il n'y a pas grand chose à dire, la forme l'emporte sur le fond... Cappiello avec sa jeune femme radieuse sur fond semé de fleurs remplit parfaitement sa mission ! D'autant que l'affiche imprimée est encombrée des mentions typographiques obligatoires.

24
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Exposition coloniale de Marseille, 1922
Technique mixte - mise au carreau. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Petites déchirures et frottements).
199 x 130 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 228, n° 356.

15 000 / 20 000 €

Vu sa stature, il était logique qu'on fit appel à Cappiello pour des commandes officielles, notamment des expositions. En 1920, ce fut pour l'exposition de Monaco (Rennert, p 197, n° 298), en 1922, c'est pour l'exposition coloniale de Marseille. Dans les deux cas, il utilise une allégorie féminine. Ici, c'est la France, protectrice de ses colonies qui, à ses pieds, lui rendent hommage... une composition parfaite où, sur un fond sombre se détache une femme au sourire bienveillant - un voile blanc pour attirer l'œil.

25
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Cachou Lajaunie, 1919
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche. Annotée.
(Déchirure consolidée, petits plis).
145,5 x 96,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 196, n° 296.

12 000 / 15 000 €

En 1900, Cappiello dessine une de ses premières affiches pour les Cachous Lajaunie (Rennert, p. 43, n° 6) ; c'est une de ses élégantes coquines qui, comme elle fume, nous montre la boîte de cachous qui purifient son haleine. Vingt-huit ans après, il réalise une nouvelle affiche. Les temps ont bien changé : la jeune fumeuse a les cheveux courts et porte une robe plus qu'originale, faite de lamelles jaune, ocre et brun - du Paco Rabanne avant l'heure ! L'affiche connut un grand succès et plusieurs tirages.

26
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Chocolat-Louit, 1921
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Manques. Déchirures en pied).
159,5 x 119,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 266, n° 425.

8 000 / 12 000 €

Une farandole d'enfants s'agrippe à une tablette de chocolat géante - l'arabesque est parfaitement réussie et accroche le regard. Cette maquette est de surcroît un parfait exemple de la réactivité de l'éditeur Devambez. Cette image a clairement été créée pour le chocolat Louit - qui pour des raisons que nous ignorons ne donna pas suite... qu'importe ! Elle fut vendue à Suchard pour la marque Milka qui figure désormais sur l'étiquette ! Seule vraie différence : désormais le fond est rouge. Un précieux document pour l'histoire de la publicité !

RECOMPENSES DÉCERNÉES AUX
1844-47-50-54-55-57-58-60-62-67-73-76-78-80-82
65 Récompenses: Diplômes, Médailles d'Or, Grands Prix Hors Concours, Membres du Jury aux Expositions
CHOCOLAT-LOUIT
A LA VANILLE
Qualité Fine
NOUS GARANTISSONS LA PURETÉ
ET LA PARFAITE QUALITÉ DE NOS CHOCOLATS
USINE
ET SIÈGE SOCIAL
A BORDEAUX
250 gr.
Louitfrères & Co
Maffiello

27
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Auto, 1923
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à droite.
(Petites restaurations. Manques et déchirures. Taches).
195 x 130,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 229, n° 358.

12 000 / 15 000 €

Mis à part deux affiches de 1906 du temps des pionniers de l'automobile (Brazier et Charron - Rennert, p. 91, n° 100 et p. 90, n° 99), Cappiello travailla peu dans ce domaine. Au contraire de René Vincent par exemple qui les adorait, il ne représente qu'avec réticence l'automobile : en 1925 pour Peugeot c'est le lion qu'il privilégie (Rennert, p. 261, n° 417) ; pour Studebaker la même année, ce sont les admirateurs qu'il représente plus que la machine (Rennert, p. 260, n° 416) ! En 1922, pour Berliet, c'est une charmante personne enchapeautée qui occupe plus de place que le dessin de la voiturette (Rennert, p. 229, n° 358) ! Notre maquette qui date de la même année, semble bien représenter le même véhicule : là aussi, c'est la gracieuse femme-libellule qui attire l'œil plus que la machine. Ce beau projet ne semble pas avoir été édité.

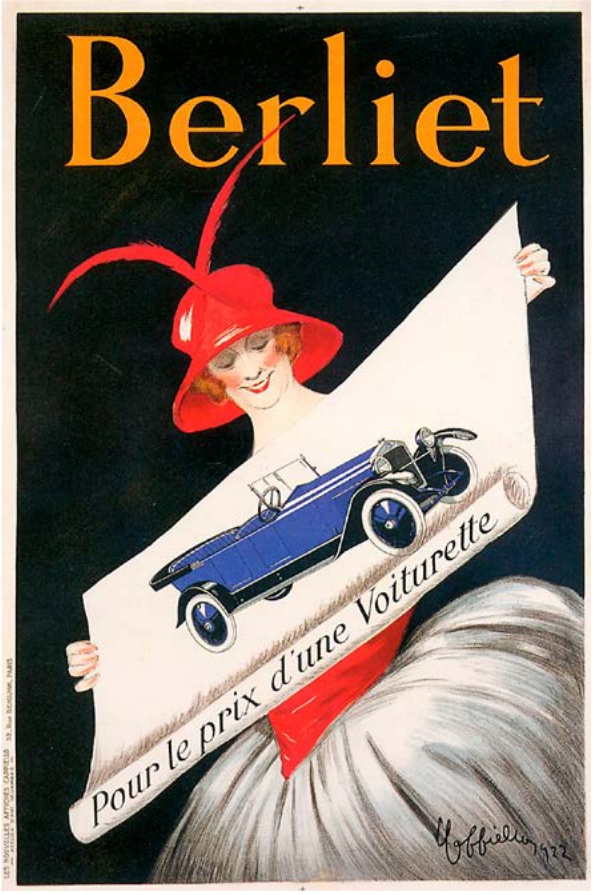

28
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Super Carburant, 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée en haut à droite.
(Petites taches et petits frottements).
199 x 130 cm

8 000 / 12 000 €

Cappiello connut son premier grand succès publicitaire avec le cheval rouge du chocolat Klaus en 1903. Sa carrière fut couronnée par *La Force motrice*, fresque qui lui fut commandé pour décorer le pavillon de la publicité de l'exposition de 1937 : elle était composée de chevaux rouges et blancs. Bizarrement, il ne fit pratiquement jamais usage de chevaux en majesté dans ses affiches[1], à cette rare exception près (à notre avis d'ailleurs, non éditée). Un cheval ailé blanc, richement modelé s'élance au-dessus de la planète, monté par une écuyère. Cette image enlevée et hautement symbolique tranche avec son style habituel.

[1] Pour Cinzano, c'est un zèbre !

SUPER CARBURANT

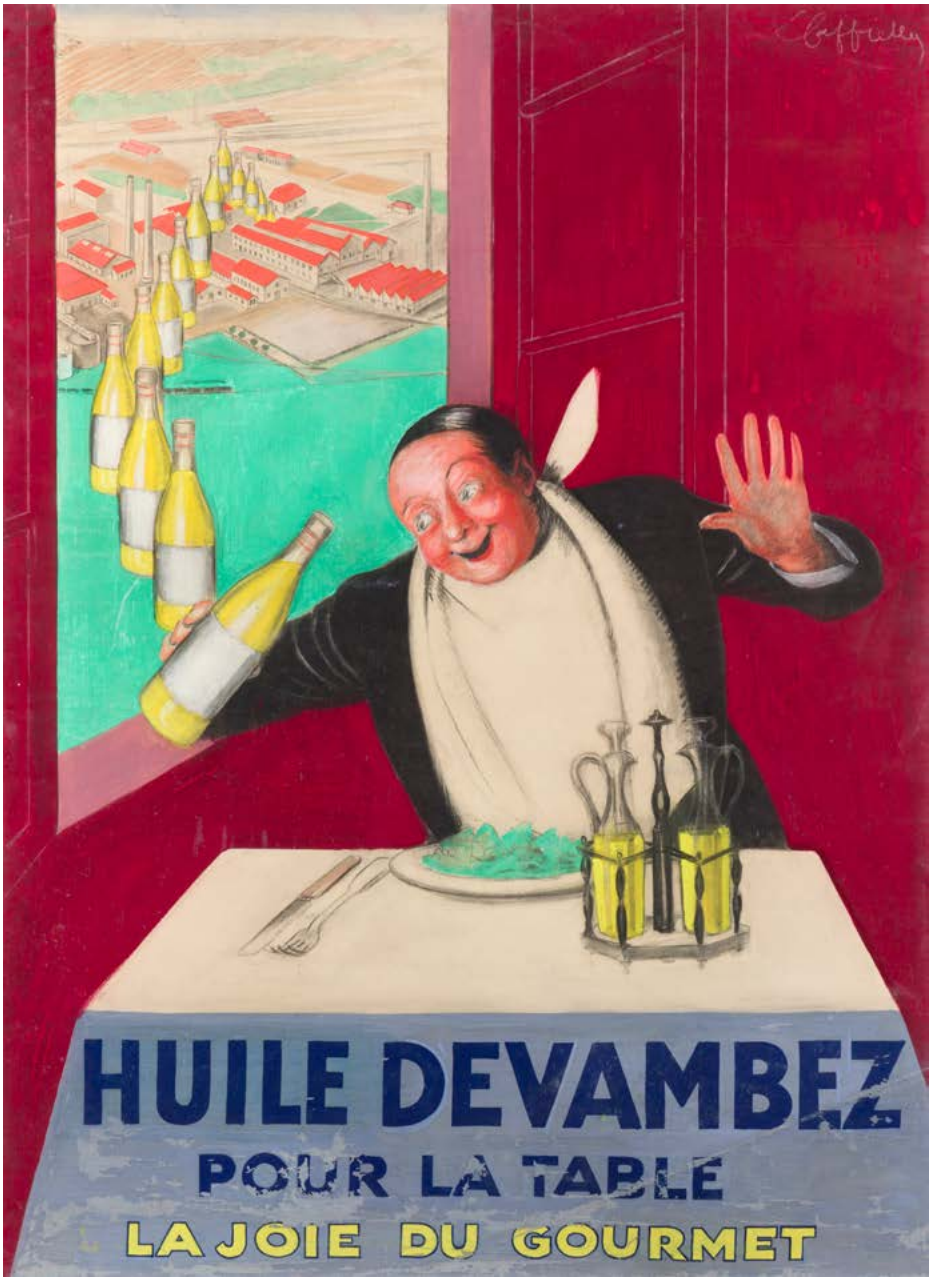

29
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Huile Devambez, 1926
Technique mixte. Entoilée.
Signée en haut à droite.
(Manques dans le cartouche. Frottements).
159 x 118 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 144, n° 209.

8 000 / 12 000 €

Le gourmand attablé, serviette autour du cou, apparaît en 1911 pour les conserves André Loison (Rennert, p. 144, n° 209) ; il finira en majesté, flottant sur fond rouge, sa serviette nouée formant des oreilles de lapin (trouvaille géniale !) immédiatement identifiable comme le «bonhomme Savora». Entretemps, il dessine pour l'huile Devambez (sans doute rien à voir avec son éditeur) notre gourmet qui s'enthousiasme de recevoir son huile en direct de l'usine. Cette affiche, dont la maquette est finalisée avec le texte, n'est cependant pas répertoriée dans l'ouvrage de Jack Rennert.

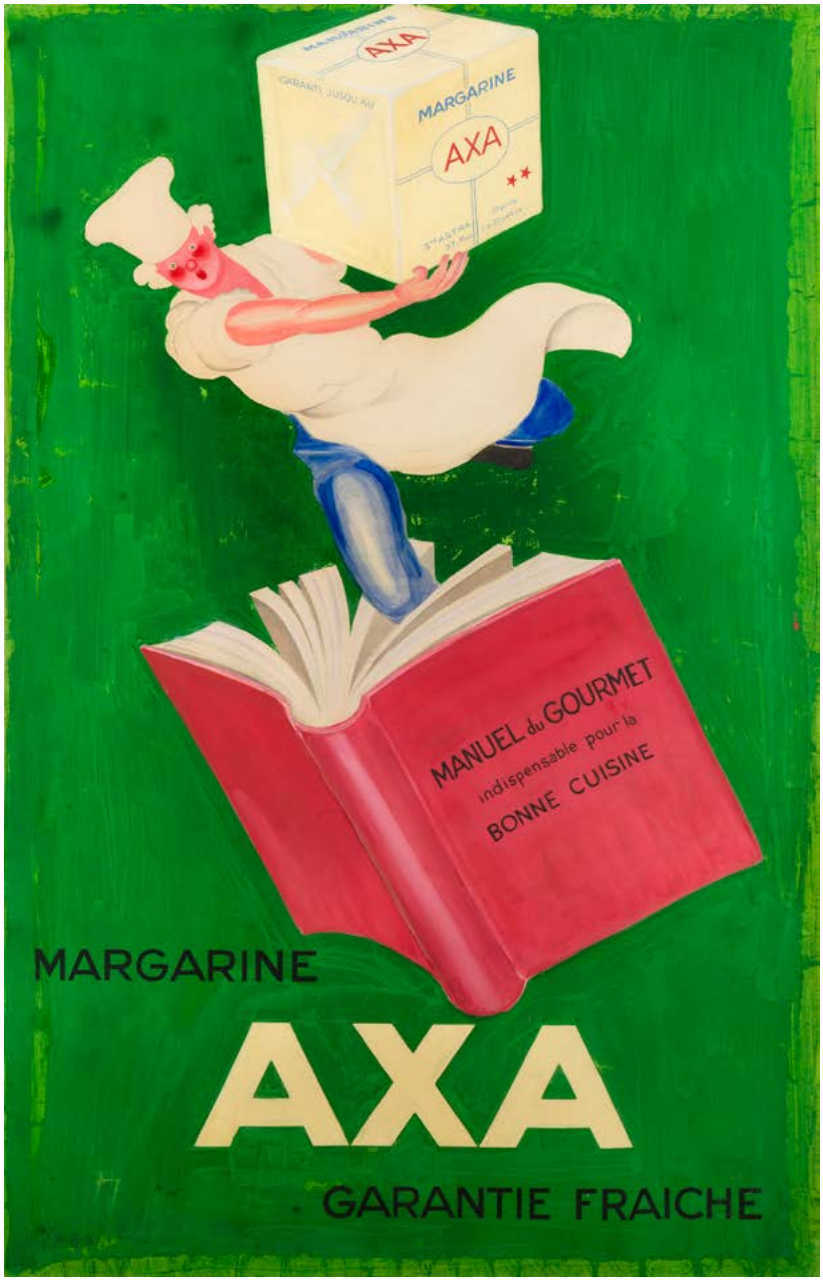

30
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Margarine Axa, 1932
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche.
(Manques. Déchirures en bas à droite.
Taches d'eau).
194 x 129 cm 8 000 / 12 000 €

On connait les maîtres de l'affiche aux créations qui les ont rendu célèbres. Cappiello en fit beaucoup ! Leur renommée faisait que des annonceurs - parfois déjà clients - leur posaient des problèmes difficiles à résoudre. On peut ainsi penser que quand Axa décide de publier un guide culinaire, le média le plus indiqué aurait été la presse féminine... ils demandèrent néanmoins à Cappiello de plancher sur le sujet. Il relève le défi : le cube de margarine en haut de l'image, le manuel du gourmet en bas et, entre les deux, c'est le chef qui donne le mouvement et dont le tablier accroche le regard et rompt l'équilibre.

31
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Nestlé, 1929
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite
189 x 125 cm 8 000 / 12 000 €

Un vol de blanches colombes vient symboliser la pureté du lait concentré et de la farine lactée de Nestlé. L'arrangement des deux boîtes au milieu des oiseaux est un modèle de l'arabesque cappiellesque qui se détache sur un fond bleu. Cette affiche ne semble pas avoir été éditée.

NESTLÉ
LAIT CONCENTRÉ SUCR
NESTLÉ
FARINE LACTÉE
NESTLÉ
ALIMENT COMPLET POUR
ANTS CONVALESCENTS & VIEILLA
PENSABLE DANS L'ALLAITEMENT
SURTOUT AU MOMENT DU SEVR

32
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Blue Crane Brand - Genuine Swiss Milk, 1926
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à gauche.
(Plis marqué. Taches).
158 x 119 cm 8 000 / 12 000 €

Sur fond de montagnes alpestres, trois vaches gambadent joyeusement, jouant avec une boîte de lait en poudre. La typographie en arc de cercle, en bas de l'image, fixe le regard. Un joli projet qui, semble-t-il, n'a jamais été édité !

BLUE CRANE BRAND
BLUE CRANE BRAND
GENUINE SWISS MILK

33
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Passito Asti Spumante Bosca, 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Taches et petites déchirures).
139 x 99,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 268, n° 429.

8 000 / 12 000 €

Pour cette marque d'asti, il choisit des gradins baignés d'un jaune solaire que gravit, dans un premier projet, une femme, tous voiles déployés, portant une vasque remplie d'un nombre incalculable de bouteilles. Le modelé de la femme tient plus de la peinture que du graphisme, et la profusion de bouteilles plus du rêve que de la réalité - tout cela sera rectifié dans la maquette et l'affiche imprimée qui ne manquent pas de panache !

Archives Cappiello. ©

Bosca, dessin préparatoire, 47,3 x 32, cm.

34
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Porto Pitters, 1928
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à droite.
(Frottements et petits manques. Taches en pied).
159,5 x 119 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 286, n° 462.

12 000 / 15 000 €

Pour cette marque du gros négociant de vins de porto «tête de tigre» le thème de l'affiche coulait de source ... mais Cappiello prend un plaisir évident à jouer avec deux tigres se disputant une bouteille sur fond rouge : c'est l'arabesque à son meilleur niveau.

WILLIAM PITTERS
PORTO ROUGE
"PITTERS"
PORTO PITTERS

35
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Grand Bazar de l'Hôtel de Ville, 1921-22
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche.
(Restaurations. Petits manques. Taches et frottements).
120 x 89,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 224, n° 350.

5 000 / 8 000 €

The « Jack in the box » (intraduisible) pourrait fort bien être une recherche suggérée par Devambez à Cappiello pour les Noëls des Grands Magasins - il se chargeait de la vendre à l'un d'entre eux ! En tout état de cause, c'est le Bazar de l'Hôtel de Ville qui l'adopta pour faire la promotion de ses jouets en 1922. Une image simple et efficace - « it does the job » !

5162

36
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Baudin, la cuisinière des cuisinières, 1933
Technique mixte. Entoilée.
Signée en haut à gauche.
(Déchirures. Taches. Plis).
120 x 80 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 311, n° 505.

5 000 / 8 000 €

Faire la promotion d'une cuisinière n'est pas un exercice qui incite à la fantaisie : d'autant que l'objet est massif. Ceci amène Cappiello à un premier choix : celui d'un fond clair. Il illustre ensuite le slogan en représentant une cuisinière coiffée d'une étrange toque. La touche - donc la tache - qui capte le regard est le généreux panache de fumée qui se dégage de la casserole, preuve de la puissance de l'engin. Sur l'affiche imprimée, tout est changé. Le fond est devenu bleu et fait ressortir la cuisinière désormais gris clair ! La coiffe de la cuisinière est moins improbable et plutôt élégante. Enfin, une casserole a été rajoutée mais le panache de fumée est toujours là pour accrocher l'œil ! Preuve d'un vrai débat avec l'annonceur.

BAUDIN
LA CUISINIÈRE DES CUISINIÈRES

37
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
La Baule, les pins, 1926
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Déchirure en pied consolidée. Plis en pied. Taches en bas à droite. Frottement).
149,5 x 99 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 273, n° 439.

15 000 / 20 000 €

Certainement pour répondre à la demande de son client, Cappiello abandonne son savoir-faire d'affichiste, pour dessiner une scène dans le plus pur style des « modes et manières » dont *La Gazette du bon ton* fut le modèle. Il y réussit parfaitement. Exit le fond pour faire ressortir les personnages : ici il est blanc. Quatre élégants baigneurs en maillot de bain, les pieds dans l'eau se disputent un ballon. C'est gracieux et enlevé. Mais Cappiello, pour attirer le regard, dessine une ombrelle rouge - et cela devient une affiche.

LA BAULE LES PINS
SON CLIMAT MERVEILLEUX
SES TERRAINS BOISÉS - SA PLAGE

38
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Terro (crème pour chaussures), 1924
Technique mixte. Entoilée.
Signée au centre à droite.
(Manques. Déchirures et taches en pied. Plis).
158,5 x 120 cm 8 000 / 12 000 €

Dans les années 1910, Paul Poiret libère la femme du corset. Après la guerre, elle se fait couper les cheveux et ses robes remontent jusqu'aux genoux. Pour Cappiello et ses confrères il faut donc réinventer un personnage féminin. Jacques Vienot dans sa biographie la décrit ainsi : « la fille saine, bien en chair, plus nature, toujours rieuse mais plus humaine, plus puissante, plus populaire ». En 1922, il fait pour les chaussures Raoul une affiche très proche de la nôtre, qui ne semble pas avoir été éditée (Rennert, p. 227, n° 355). C'est un peu madame tout-le-monde qu'il met en scène, sans la théâtraliser ! On est loin des femmes élancées que popularisera Jean-Gabriel Domergue dans les années 30 et de la pin up américaine puis des mannequins anorexiques avec lesquelles la publicité jouera à créer une femme idéale - en tous cas idéalisée. Dans les années 20, Cappiello fait le choix de présenter la femme telle qu'elle est.

39
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Peinture ITA, 1932
Technique mixte. Entoilée.
Datée et signée en haut à droite.
(Restaurations. Manques. Taches, frottements et taches d'eau).
194,5 x 130 cm 6 000 / 8 000 €

Pour des peintures, la grande campagne d'affichage de l'entre-deux-guerres fut celle de Loupot pour Valentine. Il inventa, comme c'était la mode, un petit personnage cubisant qui servait aussi de logo. Telles n'étaient pas les ambitions d'ITA... Le *brief* (comme on dit aujourd'hui dans la publicité) devait être que leurs produits étaient faciles à utiliser pour un particulier sans nécessiter de précautions. Ce pourquoi, sur fond des couleurs de l'arc-en-ciel, Cappiello représente un homme habillé comme à la ville - il a retiré son veston mais a gardé sa cravate. Il n'a pas jugé utile de mettre une blouse... C'est sans doute imprudent mais le message est là : ITA est d'un usage facile, ne nécessitant aucune protection particulière ! À notre connaissance, ce projet, bien que très abouti, ne fut jamais édité.

40
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Machine à écrire, 1921
Technique mixte et collage. Entoilée.
Signée en bas à droite.
(Petits trous. Petites taches).
159,5 x 119 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 125, n° 169, une affiche pour Remington. 12 000 / 15 000 €

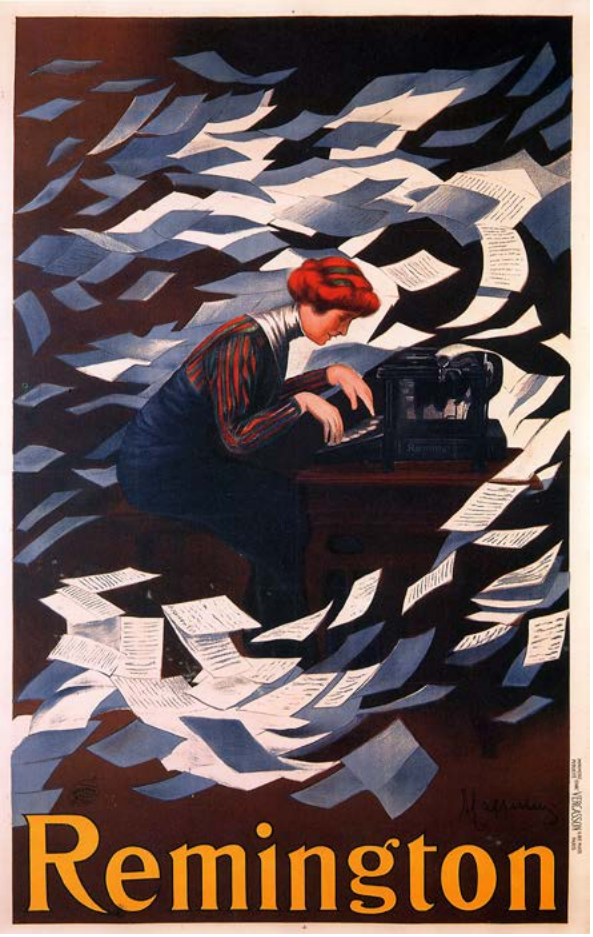

La seule affiche référencée de Cappiello pour une machine à écrire est pour Remington. Elle représente une secrétaire tapant à sa machine entourée de feuilles qui volent autour d'elle - c'est une de ses meilleures. Notre maquette est probablement une recherche préparatoire - la différence est que ce sont des rouleaux qui, sortant de la machine remplissent l'image d'arabesques du meilleur effet décoratif.

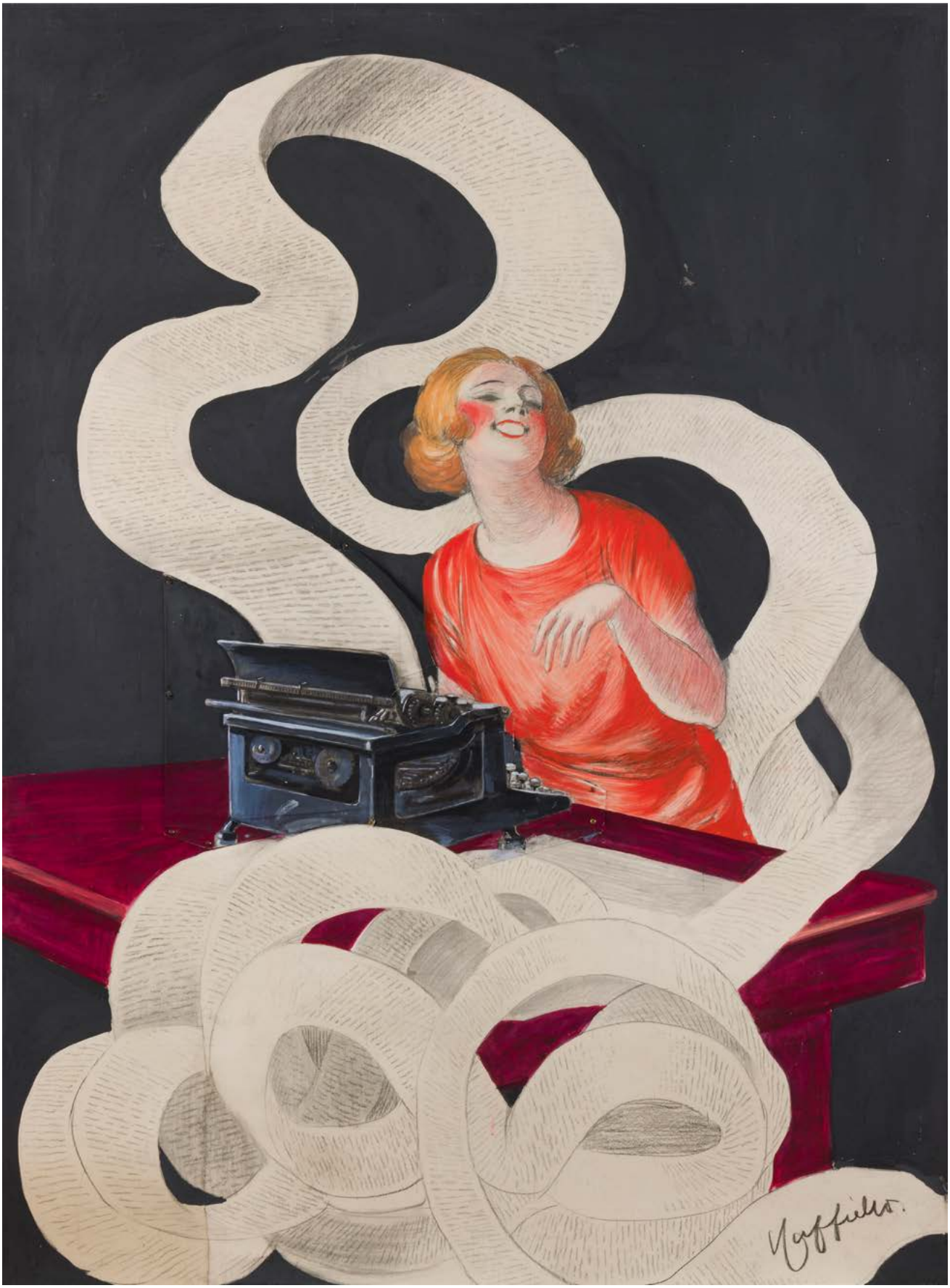
Yaffiello.

41
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Pasquier Giraud, 1932
Technique mixte et collages. Entoilée.
Signée en bas à droite. Annotée «Maquette acceptée/ Bon à tirer / 5000 ex 120-160» en bas à droite.
(Petits manques. Déchirures en pied. Frottements).
159 x 117 cm 5 000 / 8 000 €

Une des rares commandes faites à Cappiello pour un produit agro-alimentaire artisanal (on ne peut que citer le beurre Bretel comme autre exemple - voir Rennert, p. 300, n° 486). Comme nous l'indique l'étiquette, il s'agit d'un camembert - elle représente la même accorte fermière. Il part sur une base classique et rassurante ; à l'arrière plan, des vaches en train de brouter et une charmante fermière aux joues rouges [1] qui présente un plateau de trois fromages (dont un Pont-L'Évêque) - tout cela serait très banal si Cappiello n'avait pas l'idée de la coiffer du nom de la marque, comme une évocation de coiffe paysanne traditionnelle. À notre connaissance l'affiche ne fut pas éditée - et c'est dommage.

[1] Les filles aux joues rouges immortalisées bien après par Stone et Charden dans leur tube « Made in Normandie ».

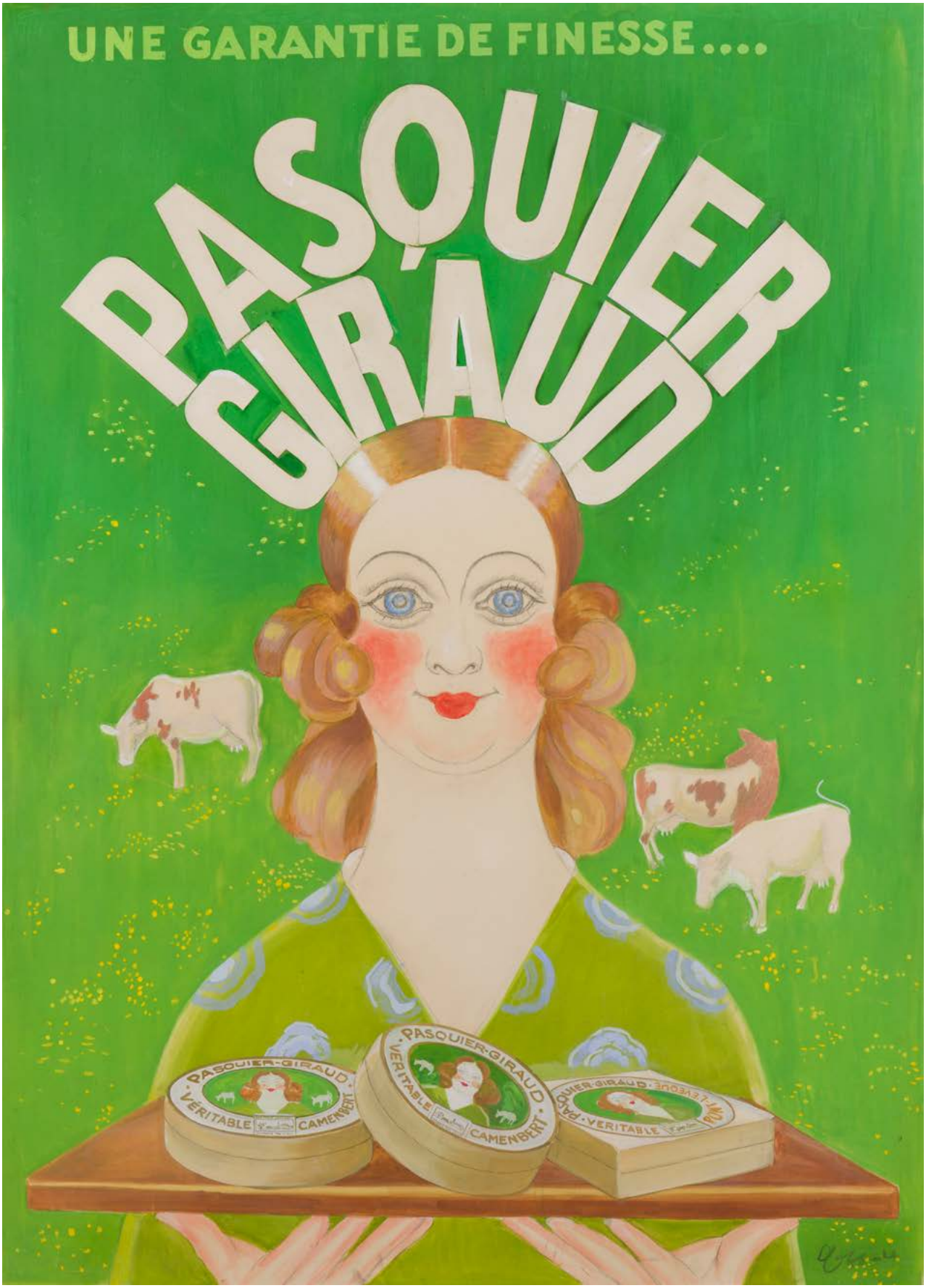
UNE GARANTIE DE FINESSE....
PASQUIER GIRAUD
PASQUIER-GIRAUD
VÉRITABLE
CAMEMBERT

42
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Sfer-20 Radiola, 1926
Technique mixte. Entoilée.
119,5 x 80 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 267, n° 427.

8 000 / 12 000 €

Le perfectionnement de la radio, fut une vraie révolution aujourd'hui oubliée. Pour la première fois, les gens pouvaient en restant chez eux être connectés au monde entier ou presque ; écouter des concerts, des programmes de musique de danse, recevoir des nouvelles. Cappiello, dans un graphisme bien typé des années 20 représente une jeune femme charmée par son appareil Sfer-20, de manœuvre qui s'annonce simplissime. Son idée graphique est de présenter les ondes sonores comme des vagues à dominante bleue où l'on peut lire toutes les villes désormais accessibles. En 1928, de manière radicalement plus synthétique, il reprend la même idée pour Radio LL dépouillée de tout élément décoratif (Rennert, p. 324, n° 528). Dans les deux cas - et comme toujours - il ne se sert pas de l'aérographe ce qui rend ses créations moins « datées » que celles de ses jeunes compères.

GENEVE
PRAGUE
LONDRES
ROME
BRUXELLES
MADRID
MADRID
UNE SEULE MANŒUVRE
avec le
SFER-20
RADIOLA

43
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Olibet, 1933
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à droite.
159 x 119 cm

12 000 / 15 000 €

Dans un marché encore dominé par les anglais, Olibet revendiquait haut et fort sa nationalité française... Ce pourquoi Cappiello choisit un coq gaulois conquérant chevauché par un personnage tout blanc jonglant avec des biscuits. Il est surprenant que cette maquette très élaborée et d'une grande qualité graphique n'ait pas vu le jour.

OLIBET
LE BISCUIT FRANCAIS

44
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Mal de mer, vers 1933
Technique mixte. Entoilée.
Signée en bas à gauche.
(Petites déchirures sur les bords. Traits et frottements).
144,5 x 95 cm 6 000 / 8 000 €

Un étrange projet - semble-t-il jamais édité - pour une médication contre le mal de mer. Ciel noir et mer d'encre servent de fond sur lequel se détache un petit canot à rames. À bord, deux passagers visiblement affligés du mal de mer et, debout triomphant à la proue, l'homme qui promeut le produit rayonnant et en grande forme. L'image attire l'œil et, que faire pour un produit aussi improbable ?

45
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Marie, 1931
Technique mixte. Entoilée.
Datée en bas à gauche.
(Petits manques. Taches).
127,5 x 193 cm 8 000 / 12 000 €

Une étrange composition dont nous ne pensons pas qu'elle fut imprimée. Marie est un nom fort répandu : nous connaissons à cette époque les foies gras Marie - mais ce n'est pas une publicité pour des foies gras (ce qui ne prouve rien d'ailleurs). Il existe aujourd'hui une marque de conserves et surgelés Marie... mais elle fut créée en 1972... Pour ces conserves Marie, Cappiello place au premier plan une boite de conserve avec au deuxième plan, le visage esquissé de deux bambins, couronnés d'une étrange coiffe, donc on ne voit que les yeux esquissés qui pétillent de gourmandise...

46
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Menthe-Pastille, 1932
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Déchirure restaurée. Manques).
140 x 99 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 291, n° 471.

8 000 / 12 000 €

Après l'iconique faune rouge (voir n° 4), Cappiello réalisa une autre affiche pour le même annonceur : une image très enlevée de deux élégantes se désaltérant dans un cadre de verdure du meilleur effet (Rennert, p. 291, n° 471). En 1932, il est entré dans sa période synthétique et propose une approche plus radicale : sur fond noir et sur un banc, un couple d'estivants se désaltère. Lui, tout de blanc vêtu, elle toute verte, s'appuyant sur la tache blanche de son compagnon... du grand design graphique appuyé par un slogan résolument moderne : « la fraicheur même ». À notre connaissance, l'affiche n'a jamais vu le jour : trop risqué pour l'annonceur ?

MENTHE-PASTILLE
LA FRAICHEUR MÊME

47
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Flertex, 1925
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Manques. Déchirures sur les bords consolidées par la toile).
161 x 119 cm 6 000 / 8 000 €

Ce projet daté de 1925 annonce les recherches plus radicales à venir (voir, Ca Bloc, lot 48). Il s'agit d'une affiche « coup de poing » un visuel qui arrête l'œil, sans souci de réalisme : lancée on ne sait pourquoi sur un tremplin l'automobile s'arrête au bord du gouffre. Le message est simple, clair et net. S'ajoute un fond jaune et bleu, dont des vagues dans la plus pure stylisation art-déco, pour renforcer l'effet dramatique.

FLERTEX
GARNITURE DE FREINS

48
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Ça Bloc, 1928
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Déchirures en pied. Petits manques).
157,5 x 117,5 cm

Bibliographie :
Rennert, p. 302, n° 489.

12 000 / 15 000 €

La charnière des années 30 connait une véritable révolution dans l'approche publicitaire de Cappiello : il élimine tous les éléments décoratifs qui polluent l'image, privilégie un dessin synthétique tout en conservant un fond uni, d'un jaune pétant en ce qui nous concerne. Il se distingue ainsi clairement d'une jeune génération qui privilégie l'aérographe qu'il n'utilisera jamais ! Les deux affiches, *Ça Bloc* et l'iconique *Bouillon Kub* (Rennert, p. 303, n° 489) inaugurent cette période. La maquette que nous proposons est une recherche non retenue pour *Ça Bloc :* ce n'est pas un clou mais une main qui arrête l'automobile ; le graphisme est aussi fort et puissant que dans le projet choisi : c'est un pur chef-d'œuvre graphique doublé d'un document historique.

ça bloc

49
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Fourrures, 1937
Technique mixte. Entoilée.
Signée et datée en bas à droite.
(Manques. Déchirures. Plis).
194,5 x 130 cm

12 000 / 15 000 €

Vu le texte, on peut supposer que c'est un projet sans doute destiné à être proposé à divers grands magasins parisiens... Notre seule quasi-certitude est qu'il ne fut jamais édité - et c'est fort dommage ! Une jeune femme souriante comme il se doit joue avec des boas de fourrures multicolores sur un fond verticalement divisé en noir et blanc : cette composition pleine de panache et de grâce aurait été la première incursion de Cappiello dans le domaine de la fourrure...

Totalement méconnue aujourd'hui, l'œuvre d'artiste décorateur de Cappiello fut considérable[1] comme l'a justement noté son historiographe Jacques Vienot « ses activités artistiques se superposent, se chevauchent sans cesse ». Dès 1907, à l'instar de Chéret, il reçoit une première commande de décoration intérieure (chez monsieur Louis-Dreyfus). Il ornera ainsi de nombreux hôtels dont un plafond chez le baron Henri de Rothschild en 1920 qui fit grand bruit... Mais sa création n'est pas réservée à quelques *happy few* ! En 1912, les Galeries Lafayette lui commandent la décoration de leur salon de thé, de leur salon de lecture et du fumoir - grand succès à la clé. En 1935, c'est un énorme succès populaire pour la brasserie Dupont-Barbès avec une gigantesque fresque (22 x 3 m) évoquant Montmartre. Enfin, autre réalisation monumentale, les chevaux rouges et blancs de *La Force motrice* sont l'élément décoratif central du pavillon de la publicité de l'exposition de 1937. Comme celles de Chéret[2], ll'un des deux panneaux décoratifs que nous présentons est une huile sur toile. Les modes passant, ces œuvres étaient démontées et le plus souvent perdues. Les deux que nous proposons, heureusement conservées par la famille, sont de toute rareté.

[1] Et encore n'aborderons nous pas ici tout en un pan de sa production que constitue ses nombreuses tapisseries pour Beauvais et les Gobelins.

[2] Nous avons vendu le 12 mai 2023 à l'Hôtel Drouot une grande toile décorative de Chéret - à notre connaissance la seule à être passée en vente depuis des décennies pour 76800 euros. Les amateurs ne s'y sont pas trompés - il en va de même pour les Cappiello ! https://www.ader-paris.fr/lot/134461/21426948-jules-cheret-18361932-la-danse

50
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Colombine et les deux musiciens
Huile sur toile.
217 x 199 cm

8 000 / 12 000 €

Tout en tons pastels, ces deux arlequins musiciens entourent une Colombine. Stylistiquement parlant cette œuvre est probablement datée des années 30.

51
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
La Cueillette des cerises, vers 1907
Pastel gras.
Cachet de l'atelier en bas à droite.
100 x 237 cm

8 000 / 12 000 €

Un rêve de grand panneau décoratif ... Tout baigne dans une chaude atmosphère ensoleillée - sans doute d'un mois de juin car il s'agit de la cueillette des cerises... De quoi réchauffer harmonieusement un intérieur toute l'année !

ATELIER
L. CAPPELLO

52
LEONETTO CAPPIELLO (1875-1942)
Autoportrait à 47 ans
Huile sur papier.
Cachet de l'atelier en bas à droite.
106 x 80 cm

5 000 / 10 000 €

Autant son œuvre de caricaturiste et d'affichiste est bien documentée, autant des travaux d'histoire de l'art font défaut concernant sa carrière de portraitiste. Elle n'est pourtant pas négligeable ! De 1905 au début des années 20, il portraiture de nombreuses célébrités du monde des arts et des lettres : son portrait d'Henri de Régnier daté de 1910 et conservé au musée d'Orsay en est le seul témoignage facilement accessible. Puis sans doute trop accaparé par ses nombreuses autres activités, il ne peint plus que son cadre familial : le portrait de sa femme Suzanne et ses deux enfants (aujourd'hui conservé au musée de Livourne). En 1928, le musée des Offices à Florence lui commande un autoportrait pour sa galerie d'artistes*. Autant ses portraits de commande sont d'un réalisme académique, revendiquant encore une précision «photographique» autant notre portrait datant (selon la famille) de ses 45 ans (c'est à dire de 1922) est en rupture totale - c'est un portrait résolument «moderne» d'un homme chic et sport, sur fond travaillé dans les tons bleus légers, une toile peinte en touches libres et généreuses où Cappiello n'oublie pas la liberté que lui a donné la création d'affiches : son écharpe se déploie sans le moindre souci de réalisme - mais avec beaucoup d'élégance !

* n° 249 de l'exposition du Grand Palais de Paris en 1981.

Cappiello à 33 ans achevant le portrait de Paul Adam.

CONDITIONS DE VENTE

La société à responsabilité limitée ADER est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité ADER agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre ADER et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre ADER et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'ADER, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par ADER et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défectuosités n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, ADER ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

ADER rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

ADER rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'ADER. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par ADER ou par un membre d'ADER, par un expert sollicité par ADER ou par tout partenaire d'ADER.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'ADER, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'ADER n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. ADER n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [ ] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter ADER afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'ADER et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

ADER rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

ADER peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'ADER à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

ADER est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'ADER se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, ADER propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'ADER.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'ADER, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. ADER se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. ADER se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS.

L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à ADER qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

ADER étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

ADER rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). ADER ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

ADER se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à ADER en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de ADER pour être exécutée. ADER se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie

Les offres illimitées ou d' « achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. ADER décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

ADER peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente *online*

ADER organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'ADER ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. ADER peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'ADER ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.

L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débuter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Préemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :

- 25% HT (soit 30 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 25 % HT (soit 26,4 % TTC) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20% HT (soit 24 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 20 % HT (soit 21,1 % TTC) pour les adjudications entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15% HT (soit 18 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 15 % HT (soit 15,8 % TTC) pour les adjudications supérieures à 1 000 001 €

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, ADER facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :

- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5 % HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 3% HT (soit 3,6% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5% HT (soit 3% TTC) du prix d'adjudication.

ADER étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et ADER, sans conséquence pour l'adjudicataire.

3. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - 56, rue de Lille – 75356 PARIS CEDEX 07 SP - RIB : 40031 00001 000042 3555k 89 - IBAN : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - BIC : CDCGFRPPXXX.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'ADER à l'adresse URL suivante : http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. ADER rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

4. Défaut de paiement
Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, ADER a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

ADER se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. ADER se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, ADER est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. ADER se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interencheres. ADER se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

5. Délivrance des lots
Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'ADER attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par ADER ou à l'étude ADER, le choix étant laissé à la discrétion d'ADER.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par ADER, et à compter du quatorzième (14e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation suivante :

- un (1) euro HT pour les très petits lots, à savoir les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A4 ;
- cinq (5) euros HT pour les petits lots, à savoir les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les moyens lots, à savoir les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les grands lots, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'ADER.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par ADER dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à ADER, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à ADER.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques
ADER n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'ADER, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'ADER en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.
La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- MBE MONTROUGE : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- THE PACKENGERS : hello@thepackengers.com ;
- GOLDEN TRANSPORTS : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- ART RÉGIE TRANSPORTS : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. ADER décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de ADER ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

7. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées
L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétraction lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS
1. Biens culturels
L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'ADER ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers ADER et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'ADER, ADER peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, ADER n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites
La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou règlementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.
Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. ADER peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, ADER ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES
L'enchérisseur est informé qu'ADER, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'ADER. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à ADER en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, ADER peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à ADER de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE
Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prisée ou de la vente aux enchères publiques. ADER rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. ADER informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de PARIS (FRANCE).

ADER
Nordmann & Dominique

ORDRE D'ACHAT
Jeudi 10 octobre 2024
CHEFS-D'ŒUVRE DE LEONETTO CAPPIELLO

Les informations recueillies sur ce formulaire d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. ADER a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, sont susceptibles d'être communiquées à CPM. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès de la société CPM : 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

Nom et prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

.....

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter.

☐ **ORDRE D'ACHAT**
Je vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, le ou les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

☐ **ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**
Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur les lots ci-après.

Me joindre au :

.....

Numéro de carte d'identité, passeport, carte Drouot (copie de la pièce d'identité obligatoire) :

.....

N° de CB : .....

Date de validité : .....

Cryptogramme : .....

ou RIB/IBAN : .....

.....

Lot	Désignation	Limite €

Date :
Signature obligatoire :

ADER, Société de Ventes Volontaires - Agrément 2002-448 - Sarl au capital de 52956 euros
3, rue Favart 75002 Paris - Tél. : 01 53 40 77 10 - Fax : 01 53 40 77 20 - contact@ader-paris.fr
N° siret : 450 500 707 000 28 - TVA Intracom. : FR 66 450 500 707 - www.ader-paris.fr